

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 2 FÉVRIER 2021**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 février 2021, à 20 heures 00 minutes

Considérant l'arrêté 2020-084 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin ont tenu la séance via vidéoconférence Zoom à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Nicole Lussier, conseiller;  
Madame Michelle Richer, conseillère;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2021-02-020

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2021-02-021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.

2021-02-022

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

| <u>Fournisseurs</u>        | <u># Factures</u> | <u>Description</u>           | <u>Montant</u> |
|----------------------------|-------------------|------------------------------|----------------|
| - Aquatech                 | 66987             | exploitation des eaux usées  | 2,179.16\$     |
| - Entreprises GM St-Blaise | 14706             | contrat déneigement 3 de 6   | 15,330.00\$    |
| - Entreprises GM St-Blaise | 14679             | sel et abrasif au 18/02/2021 | 1,094.56\$     |
| - Entreprises GM St-Blaise | 14701             | sel et abrasif au 25/01/2021 | 684.10\$       |
| - Eurofins Environex       | 645655            | analyse d'eau                | 190.86\$       |

|                                    |         |                            |            |
|------------------------------------|---------|----------------------------|------------|
| - Crédit-Bail RCAP                 | 2911753 | location photocopieur      | 3,145.72\$ |
| - Beaulieu et associés<br>CPA Inc. | 28846   | travaux divers budget 2021 | 1,724.63\$ |

TOTAL : 24,349.03 \$

2021-02-023

Acceptation des comptes à payer en janvier 2021 (document 1-A)-  
**CONSIDÉRANT** les comptes et factures élaborées au 2 février 2021 au montant de 42,781.16\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de janvier 2021 au montant de 42,781.16\$ à être payés en février 2021, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la secrétaire trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2021-02-024

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 241.20\$ à savoir :

| <u>Nom Fournisseur</u> | <u>Raison</u>               | <u>Montant</u> |
|------------------------|-----------------------------|----------------|
| MasterCard             |                             |                |
| - Amazon               | luges à neige               | 183.92\$       |
| - Poste Canada         | envoi calendrier a Mimasaka | 57.28\$        |

2021-02-025

Certificat de disponibilité des fonds de la secrétaire-trésorière –  
*La secrétaire-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la secrétaire-trésorière.

*Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Brigitte Garceau  
 Secrétaire-trésorière

2021-02-026

Avis de motion d'abrogation de règlements –

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter, lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement pour abroger 103 règlements désuets, non applicables et non pertinents.

2021-02-027

Présentation du règlement 492 relatif à l'abrogation des règlements–

Madame Nicole Lussier, conseillère, présente le règlement 492 visant l'abrogation de règlements.

Elle précise que ces règlements sont devenus désuets, non applicables et non pertinents.

Madame Brigitte Garceau fait la lecture des règlements visés par le projet de règlement savoir :

Règlement 150 adopté en 1955

Décharge du milieu des terres du haut du rang Pir-Vir  
Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 151

Date des élections municipales.

Règlement 152

Règlement non trouvé.

Règlement 153 adopté en 1961

Travaux d'hiver.  
Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 154 adopté en 1962

Interdiction de stationner des deux côtés de la voie ferrée.  
Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 155

Règlement non trouvé.

Règlement 156 adopté en 1966

Contre l'ouverture d'un dépotoir à Saint-Valentin.

Règlement 157 adopté en 1971

Emprunt pour achat de machinerie.

Règlement 158 adopté en 1971

Construction d'habitations familiales ou autres bâtisses sur un terrain à partir de 100 pi par 100 pi.

Règlement 160 adopté en 1979

Relatif à la construction, à l'usage des bâtiments et des terrains dans la corporation municipale de Saint-Valentin.

Règlement 163

Règlement non trouvé.

Règlement 164

Pour payer les expropriations des terrains afin de creuser le fossé de chaque côté sur une partie de la 4<sup>ième</sup> Ligne.

Règlement 166 adopté en 1980

Éclairage des voies, places publiques et établissements de la corporation municipale de Saint-Valentin.

Règlement 173 adopté en 1981

Pour pouvoir ramasser les vidanges dans la municipalité de Saint-Valentin.

Règlement 174 adopté en 1983

Détermination des clauses de l'entente intermunicipale concernant l'application du décret 1886-81, relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées.

Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 176 adopté en 1983

Pour pourvoir à un service d'incendie en commun.

Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 178 adopté en 1985

Concernant le transport adapté aux personnes handicapées.

Règlement 179 adopté en 1985

Taxe spéciale pour le coût d'enlèvement des ordures ménagères.

Règlement 180 adopté en 1985

Règlement pour couvrir les dépenses du budget.

Règlement 181 adopté en 1985

Frais d'administration de 2% par mois, sur les comptes de taxes impayés après 30 jours. Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 182 adopté en 1986

Entente pour la protection contre l'incendie avec la municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix. Ce règlement n'a pas été retrouvé.

Règlement 184 adopté en 1987

Entente relative à l'entraide mutuelle pour les incendies.

Règlement 185 adopté en 1987

Entente pour les incendies avec Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix.

Règlement 186 adopté en 1990

Décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule.

Règlement 190 adopté en 1991

Pour amender le règlement 187 (qui était déjà abrogé).

Règlement 199 adopté en 1993

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1993.

Règlement 204 adopté en 1994

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1994.

Règlement 206 adopté en 1994

Règlement autorisant la signature d'une entente intermunicipale entre les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Valentin concernant l'entretien du chemin 3<sup>e</sup> Ligne et du chemin 4<sup>e</sup> Ligne.

Règlement 212 adopté en 1994

Amendant le règlement relatif à la tarification (qui est déjà abrogé).

Règlement 213 adopté en 1994

Règlement autorisant la signature d'une entente intermunicipale entre les municipalités de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix et de Saint-Valentin concernant l'entretien des chemins de fer.

Règlement 214 adopté en 1994

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1995.

Règlement 215 adopté en 1994

Règlement pour changer la journée des sessions ordinaires du conseil.

Règlement 219 adopté en 1995

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1996.

Règlement 220 adopté en 1996

En vue d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services de protection des incendies.

Règlement 224 adopté en 1996

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1997.

Règlement 225 adopté en 1997

Modifiant le règlement 198 concernant la tarification (qui est déjà abrogé).

Règlement 227 adopté en 1997

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 1998.

Règlement 228 adopté en 1998

Modifiant le règlement 227 pour fixer un nouvel échéancier concernant l'expédition des comptes de taxe et la date d'échéance du versement unique ou le premier versement des taxes foncières pour l'année 1998.

Règlement 236 adopté en 1999

Modifiant le règlement 186 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule.

Règlement 239 adopté en 1999

Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de protection pour les incendies entre la municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix et la municipalité de Saint-Valentin.

Règlement 240 adopté en 1999

Entente relative au service des premiers répondants.

Règlement 243 adopté en 2000

Concernant les permis et certificats numéro 194 et le règlement numéro 195 afin d'y prévoir des dispositions favorisant la protection des boisés.

Règlement 253 adopté en 1999

Règlement concernant le bruit.

Règlement 258 adopté en 1999

Autorisant les agents de la SQ à délivrer des constats d'infraction.

Règlement 263 adopté en 1999

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2000.

Règlement 284 adopté en 2000

Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2001 et les conditions de perception.

Règlement 285 adopté en 2001

Tarif lors d'une intervention des premiers répondants.

Règlement 286 adopté en 2001

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien du Ruisseau Jackson.

Règlement 287 adopté en 2001

Relatif aux chiens.

Règlement 297 adopté en 2001

Règlement pour fixer les taux de taxe pour l'exercice financier 2002 et les conditions de perception.

Règlement 302 adopté en 2002

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2003 et les conditions de perception.

Règlement 310 adopté en 2004

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2004 et les conditions de perception.

Règlement 312 adopté en 2004

Pour fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2005.

Règlement 318 adopté en 2005

Pour fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2006.

Règlement 320 adopté en 2006

Pour reporter l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> août 2006.

Règlement 326 adopté en 2006

Pour fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux et les conditions de perception pour l'année 2006.

Règlement 327 adopté en 2007

Pour reporter l'assemblée régulière du 6 février 2007.

Règlement 329 adopté en 2007

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien du Ruisseau Jackson.

Règlement 334 adopté en 2007

Pour reporter l'assemblée régulière 7 août 2007.

Règlement 338 adopté en 2007

Autorisant la conclusion d'une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Remi.

Règlement 341 adopté en 2007

Pour fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux et les conditions de perception pour l'exercice financier 2008.

Règlement 345 adopté en 2007

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien de la branche 19 du Ruisseau Jackson.

Règlement 347 adopté en 2008

Pour reporter l'assemblée régulière 5 août 2008.

Règlement 350 adopté en 2008

Relatif aux chiens.

Règlement 352 adopté en 2008

Relatif à la réfection de la Montée Guay.

Règlement 368

Abrogeant le règlement 344 relatif à l'acquisition à des fins municipales d'une partie du lot 355 et d'une partie du lot 356 du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin sur lesquelles est érigé un bâtiment portant le numéro civique 837 chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne.

Règlement 370

Pour abroger le règlement 344 relatif à l'acquisition de l'ancien magasin général.

Règlement 373

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité et les conditions de perception pour l'exercice financier 2010.

Règlement 374

Relatif à la répartition des coûts d'entretien de la branche 4 du Grand Ruisseau.

Règlement 375

Relatif à la répartition des coûts d'entretien de la branche 15 du cours d'eau Jackson.

Règlement 376

Relatif à la répartition des coûts d'entretien de la branche 16 du cours d'eau Jackson.

Règlement 380

Remplaçant l'article 20 du règlement 249 qui est abrogé.

Règlement 382 adopté en 2010

Relatif aux chats.

Règlement 384 adopté en 2010

Relatif à la tarification des services des premiers répondants.

Règlement 391

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité et les conditions de perception pour l'exercice financier en 2011.

Règlement 394

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal.

Règlement 403

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité et les conditions de perception pour l'exercice financier 2012.

Règlement 403

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal.

Règlement 415

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien de la branche 3 du Grand Ruisseau.

Règlement 416

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien des branches 2 et 3 du Pir-Vir.

Règlement 421

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice financier 2013.

Règlement 422

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal en 2013.

Règlement 423

Règlement autorisant les agents de la paix de la Sûreté du Québec à émettre des constats et à initier des poursuites au nom de la Municipalité.

Règlement 424

Règlements sur les systèmes d'alarme.

Règlement 425

Règlement sur le colportage et la sollicitation.

Règlement 426

Règlement sur la circulation.

Règlement 427

Règlement sur les animaux.

Règlement 428

Règlement sur le bruit.

Règlement 429

Règlement sur les imprimés érotiques.

Règlement 430

Règlement sur la paix publique.



Règlement 431

Règlement sur les salles d'amusement.

Règlement 436

Rémunération du personnel électoral.

Règlement 443

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice foncier 2014.

Règlement 444

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal 2014.

Règlement 447

Relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau situé sur une partie du lot 385 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin.

Règlement 451

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice foncier 2015.

Règlement 452

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal 2015.

Règlement 454

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice foncier 2016.

Règlement 455

Relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal 2016.

Règlement 455

Relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Grand Ruisseau.

Règlement 464

En vue de fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation des services municipaux de la Municipalité de Saint-Valentin et les conditions de perception pour l'exercice foncier 2017.

Règlement 465

Règlement relatif à la taxation pour l'entretien du réseau d'égout municipal.

Règlement 466

Règlement relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Haut de terre, concession sud 2<sup>e</sup> Ligne.

Elle mentionne que ce règlement sera adopté à une séance ultérieure.

2021-02-028

Dépôt Plan de Mise en Oeuvre An 3 –

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 3, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Valentin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Valentin ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Valentin adopte le rapport annuel d'activités de l'An 3, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2021-02-029

Prudent Mesure d'urgence : Renouvellement au portail de mesure d'urgence –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement au portail de mesure d'urgence Rézilio pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et d'effectuer le paiement de 569.13\$ incluant les taxes à la Firme Prudent Mesures d'urgence et sécurités civile Inc.

2021-02-030

Renouvellement adhésion ADMQ 2021 –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement des adhésions de Madame Brigitte Garceau et de Monsieur Serge Gibeau à l'Association des Directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021 au coût de 885.00\$ incluant les assurances chaque plus les taxes applicables.

- 2021-02-031 UPA Haut-Richelieu : Campagne d'affichage de sécurité routière en milieu agricole –  
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat d'un panneau de sensibilisation pour la sécurité routière en milieu agricole au coût de 378.00\$ plus les frais de transports, les taxes et l'installation, le panneau sera installé sur le chemin 3<sup>e</sup> Ligne. Le Conseil demande à l'UPA du Haut-Richelieu si elle désire en acquérir une 2<sup>e</sup> à ses frais pour être installée dans le rang Pir-Vir et que l'installation sera au frais de la municipalité.
- 2021-02-032 Acquisition nouvelle pompe pour système de traitement des eaux usées –  
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter l'achat d'une nouvelle pompe pour le système de traitement des eaux usées au coût approximatif de 1,470.00\$ plus les taxes applicables de la firme Pomplex et de mandater à la Firme Florant Guay Électrique pour la connexion électrique si nécessaire.  
  
Que les dépenses soient affectées aux immobilisations à même le budget de fonctionnement de l'année.
- 2021-02-033-1 Priest : Avenant no.3 redresser et renforcer poutre du toit de l'entrée de côté –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter l'avenant no. 03 de la firme Priest pour redresser le toit et renforcer la poutre au toit au coût de 1,037.00\$ plus les taxes applicables.
- 2021-02-033-2 Priest : Autorisation paiement de factures –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de factures de la firme Priest :
- Facture progressive no. 3 de 19,443.74\$;
  - Facture progressive no. 4 de libération partielle de la retenue de 3,181.62\$.
- 2021-02-034 UPA Montérégie : Gala AgriStars, Édition virtuelle –  
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de convertir l'achat de 2 billets en don qui servira à financer le travail de deux travailleurs / travailleuses de rang en Montérégie.
- 2021-02-035 Journal Coup d'Oeil : Publication sympathie décès M. Trahan –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'entériner la dépense de publication de vœux de sympathie suite au décès de Monsieur René Trahan, maire de 1993 à 2001.
- 2021-02-036 Autorisation signature de l'« Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique » -  
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité l'Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique avec Hydro Québec

2021-02-037

UMQ : Déclaration d'engagement, La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'adopter la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » et d'inviter les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement :

*Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.*

*La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.*

*C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.*

*En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.*

*Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».*

2021-02-038

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité de constater le dépôt de la correspondance suivante ainsi que les ajouts de correspondance reçue de citoyennes et de citoyens :

1. MELCCC : subvention de 3,613.37\$ programme redevance pour l'élimination de matières résiduelles ;
2. Société Alzheimer : Remerciement pour le don ;
3. Municipalité de Venise-en-Québec : Demande de contribution pour piscine intérieur.;
4. *Vœux de la Saint-Valentin transmis par Mme Deschenes;*
5. *Appréciation sur Les Amoureux et les idées pour la période du Festival de la Saint-Valentin par Mme Thibault.*

2021-02-039

Question reçue d'une citoyenne sur le remboursement de la politique familiale –

*Le Conseil à reçu une question d'une citoyenne, à l'effet que nous sommes toujours en période de pandémie et que l'inscription diverse aux cours étaient toujours problématique alors est-ce que la modification adoptée de la politique familiale en 2020 pouvait être possible en 2021.*

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil qu'en période de pandémie l'achat de fourniture et de matériel sportif, récréatif ou éducatif peut être fait sur justification et présentation de preuve d'achat et de tous les autres critères faisant partis de ladite politique.

2021-02-040

Avis de motion, modification article 3 du règlement 491 –

Madame Michelle Richer, conseillère, donne avis qu'elle présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à la modification de la première date de versement du règlement 491 pour l'entretien du réseau d'égout et de traitement des eaux usées.

2021-02-041

Présentation du règlement 493 relatif à la modification du règlement 491 de la taxation pour l'entretien du réseau d'égout et de traitement des eaux usées –

Madame Michelle Richer, conseillère, présente ,conformément aux dispositions de la loi, le projet de règlement 493. Ce règlement modifiera l'article 3 Paiement par versement du règlement 491 de la taxation pour l'entretien du réseau d'égout et le traitement des eaux usées, à l'effet que la date du premier versement est reportée au 1<sup>er</sup> mai 2021 et ce dû à une complication au niveau de la facturation.

2020-02-042

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:37 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Brigitte Garceau  
Secrétaire-trésorière